

Procès-Verbal de la Réunion du conseil de la Communauté de Communes du 12 juillet 2017

Par lettre du 06 juillet deux mille dix-sept, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise, sont convoqués par Monsieur Daniel DUPLESSIS, Président de la Communauté de Communes, pour une réunion fixée le douze juillet 2017, à 19h30, à la salle des fêtes de Messey-sur-Grosne pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil de la Communauté de Communes du 07 juin 2017 ;
- PLUi : Finalisation du PADD ;
- Signature convention avec Suez pour reprise capsules Nespresso
- Désignation de 3 délégués au SMET
- Délibération des tarifs REOM
- Décision modificative n°1 au Budget Principal pour payer le personnel des OT
- Délibération pour remplacer M. CHAUSSARD à la commission d'appel d'offres
- Compte-rendu des Vice-Présidents ;
- Questions diverses.

Sont présents les membres du Bureau :

M. Alain PARISE, Mme Dominique LANOISELET, M. Daniel DUPLESSIS, M. Michel DUCHAMP, M. Jean-Noël GORGE, M. Antonio PASCUAL, M. Jean-Pierre BILLON, Mme Joëlle PACAUD, M. Pierre D'HEILLY, M. René DELORME, M. Michel LANGLOIS, M. Denis MORAIN et M. Daniel NICOLAS.

Sont présents les délégués suivants :

M. Jean-Jacques DURAND, M. Christian GALLAND, Mme Bernadette PLANCHE, M. Pascal FLORET, Mme Marie-Rose DESBRIERE, Mme Isabelle THOMAS, M. Bernard BREDEL, M. Didier VERJUX, M. Jean GRESSARD, M. Roger BERTRAND, M. Alain JANDOT, Mme Virginie GAREL, Mme Marie-France VIROT, M. Alexandre DUPARAY, M. Jean-Pierre PERRUSSON, M. Pierre ROBIN, M. Christian MENAGER, Mme Christine LABRY, M. Alain ECKEL, M. Hubert GROUSSON, M. Claude-Bernard GAGNIARRE, M. James GESTE, , M. Bernard VERNANCHET, M. Roger PLANTIN, M. Dominique ROGER, M. Maurice BLONDEAU, Mme Martine BLANDENET, M. Jean-Pierre FENOGLIO, M. Jean-Jacques GRESSARD.

Sont excusés : M. Pascal GALLAND, M. Edmond VALETTE, Mme Josette LAGRANGE, M. Antoine BARETELLA, M. MORICE, Mme DOUHAY, M. PIERRE, Mme DRILLIEN.

Ont donné pouvoir :

M. Pascal GALLAND à M. Daniel DUPLESSIS ;

Mme Josette LAGRANGE à M. Roger BERTRAND ;

M. Antoine BARETELLA à M. James GESTE

M. Laurent COGNARD à Mme Dominique LANOISELET ;

Mme Marie-France DRILLIEN à Mme Bernadette PLANCHE ;

M. Joël PIERRE à M. Alain ECKEL

Mme DOUHAY donne pouvoir à M. DELORME

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. Daniel DUPLESSIS accueille l'assemblée et remercie le maire de Messey-sur-Grosne, M. Alexandre DUPARAY d'accueillir le conseil dans sa salle des fêtes ainsi que la précédente réunion de commission d'appel d'offres.

Il lui laisse la parole.

M. DUPARAY est heureux d'accueillir le conseil communautaire dans sa salle des fêtes. Il souhaite que cette réunion soit studieuse et rapide.

M. Daniel DUPLESSIS remercie M. Roger BERTRAND et Mme Rachel ROTHBLEZ pour le secrétariat du dernier conseil communautaire du 07 juin 2017.

M. Daniel DUPLESSIS désigne un secrétaire de séance : M. Bernard BREDEL qui accepte.

Il annonce que pour les prochains conseils communautaires, les secrétaires de séance seront M. Laurent COGNARD et Mme Marie-Rose DESBRIERE.

Le président énumère les pièces transmises dans la convocation.

Concernant l'ordre du jour, M. DUPLESSIS propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Validation du RPQS 2016 qui sera présenté par M. D'HEILLY

Le président précise qu'il a été distribué 1 document par commune.

Concernant l'ordre du jour, M. DUPLESSIS propose de modifier l'ordre du jour ainsi :

- Concernant le 2^{ème} point sur le PLUi, il s'agit d'une présentation du sommaire du PADD et non une finalisation. Il sera travaillé ce soir et en septembre. La validation interviendra au cours du dernier trimestre 2017.

L'assemblée accepte à l'unanimité cette modification.

▪ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU 07 JUIN 2017.**

M. Christian MENAGER prend la parole pour faire 3 remarques :

- Page 10, au 2^{ème} paragraphe dans l'intervention de M. DELORME, il y a une erreur de frappe : il est noté « *soir* » au lieu de « *soit* ».
- Page 10, dans l'intervention de M. MENAGER, il est écrit qu'il y aura « *une directrice* ». Il faut le remplacer par le terme « *une responsable* ».
- Page 11, article 1 : Il faut modifier la phrase *Un emploi de conseiller en séjour à temps complet (24/35ème)* en remplaçant par « *non complet* » puisqu'il s'agit d'un 24/35^{ème}.

M. D'HEILLY souligne la qualité de la retranscription du procès-verbal.

M. DUPLESSIS remercie donc M. BERTRAND et Mme ROTHBLEZ.

Le procès-verbal ne suscite pas d'autres remarques, il est adopté à l'unanimité.

▪ **PLUI : PRESENTATION DU SOMMAIRE DU PADD**

M. DUPLESSIS est très satisfait de la participation très importante des élus du territoire, de la qualité des échanges et des débats lors des réunions PLUi de mai et juin. Il remercie également les 5 élus référents de chaque secteur pour leur travail de synthèse et l'organisation de ces réunions. Il demande aux délégués de bien transmettre à leurs conseils municipaux son remerciement pour leur participation.

M. DUPLESSIS laisse la parole à Emilie CAM, chargée du PLUi de la c.c.S.c.c. à l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne. Il précise que cette soirée est un peu particulière pour elle. En effet, c'est peut-être la dernière fois qu'elle travaille avec la c.c.S.c.c. car elle quitte l'AUSB.

Emilie CAM : Je vous remercie des 2 années passées avec vous. Je quitte l'Agence et avec regret la c.c.S.c.c. car j'ai été reçue au concours d'architecte urbaniste de l'Etat et j'intégrerai donc la Fonction publique d'Etat.

Pour ces réunions PLUi, près de 140 personnes se sont déplacées sur tous les secteurs.

A chaque réunion, une synthèse de la réunion précédente était réalisée par le référent de secteur. Cela a permis de comprendre et d'affiner les enjeux, sans forcément redire la même chose, comme par exemple le vieillissement par rapport aux professionnels de santé. Mais il s'agissait plutôt d'essayer de réfléchir aux actions à mener et ce que l'on peut mettre dans le PADD.

Ce PADD, c'est votre projet et nous, agents sommes là pour mettre par écrit ce que vous avez dit.

Après toutes ces réunions, une synthèse a été réalisée proposant 4 axes, débattus en comité de pilotage PLUi le 03 juillet. Pendant l'été, on va essayer de rédiger plus précisément ces 4 axes. Suite à ce COPil, il a été choisi de changer l'ordre des axes prioritaires et améliorer les formules.

AXE 1 ACCOMPAGNER TOUS LES CITOYENS - Solidarité équipements habitat

AXE 2 RENFORCER LA STRUCTURATION DU TERRITOIRE

AXE 3 APPUYER L'ÉCONOMIE SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE

AXE 4 POUR METTRE EN AVANT UN CADRE DE VIE DE GRANDE QUALITÉ

Emilie CAM explique que ce PADD a des axes transversaux, à l'image de ce qui a été dit en réunions de secteurs. Par exemple, la santé, l'économie et le tourisme sont présents dans beaucoup d'axes.

M. DUPLESSIS intervient pour dire que le mot « solidarité » est beaucoup ressorti dans les discussions de ces réunions, que ce soit dans tous les domaines (ex : enfance, aménagement du territoire...).

Le président propose de revenir sur le calendrier qu'il faut tenir impérativement. Il faudrait arriver à un règlement qui soit terminé en 2018. Après, ce sera l'approbation de tous les documents à rédiger (phase administrative qui prend 3 à 6 mois). Il n'y aura pas de réunions à ce moment là.

Ce soir, on évalue l'armature, les phrases clés de ce PADD. Une rédaction va être réalisée courant juillet-août pour pouvoir revenir devant le conseil communautaire soit en septembre soit en octobre pour une relecture. Certainement que les responsables de secteurs travailleront sur la relecture avant, puis cela passera en bureau puis COPil. S'il faut retravailler dessus, on le fera.

Il est distribué aux conseillers communautaires l'armature du PADD.

Emilie CAM explique que le document a été relu par Jean CABIRAN. Ce dernier va remplacer Emilie CAM. Il est urbaniste et va reprendre le travail sur le PLUi sur la ccSc. Il a déjà travaillé sur le PLUi du Grand Chalon.

Présentation des 4 axes du PADD :

AXE 1 ACCOMPAGNER TOUS LES CITOYENS - Solidarité équipements habitat

1.1. Encourager le citoyen plus que le consommateur

Développer les liens et le vivre ensemble. Maintenir le développement des services publics, renforcer l'école, développer les initiatives culturelles.

1.2. Rénover, Diversifier l'offre en logement, Résorber la vacance

Très présente dans les centres-bourgs et en dehors.

La rénovation énergétique nécessaire pour diminuer la vacance doit être entreprise, en espérant un soutien régional et national fort.

Il ne faut pas perdre les artisans liés au bâtiment.

Volonté de concevoir des opérations d'habitat proposant des produits diversifiés à destination de différents types de ménages (important d'adapter l'habitat aux conditions de vie des personnes âgées qui veulent rester à domicile pour la plupart).

1.3. Veiller au bien-être de la population

Anticiper le vieillissement des professionnels de santé et pallier le futur manque ;

*L'attractivité et la mobilité (notamment pour les personnes vieillissantes et handicapées)
L'aide à la personne constitue un poste d'avenir sur le territoire mais les candidats sont peu nombreux à répondre : les gardes d'enfants, les aides à la mobilité, les personnes âgées ont besoin de cet accompagnement.*

Encourager les jeunes ménages à rester. Proposer une offre de qualité pour la santé (maison de santé ou structures similaires)

AXE 2 RENFORCER LA STRUCTURATION DU TERRITOIRE Armature

2.1. Tirer parti des axes structurants : RCEA, RD981 et TGV

- *Trouver un accord avec le conseil départemental pour que les cars du réseau buscéphale aient des arrêts dans la c.c.S.c.c. sur le trajet Chalon-Gare TGV.*
- *La RCEA est une bonne opportunité pour le territoire malgré la pollution sonore générée*
- *Développer des parkings relais/covoiturage le long de la RCEA*
- *Le covoiturage : un service de transport pourrait être aussi envisagé afin de rejoindre les marchés*

2.2. Deux pôles Buxy et St Gengoux et des micro bassins

*Irriguer le territoire de services ambulants, de commerces à l'échelle de villages qui regroupent quelques commerces, services (Messey, Marcilly, Ste Hélène, Genouilly).
Emplacements des zones artisanales.*

2.3. Encourager la marche et le vélo. Limiter l'usage de la voiture

- *autour de la voie verte notamment, axe de loisirs.*
- *encourager les échanges*
- *diminuer la place de la voiture pour les trajets courts*

Emilie CAM ajoute que la Voie verte est un axe très important et une opportunité pour le tourisme. Cet axe pourrait être développé.

AXE 3 APPUYER L'ÉCONOMIE SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE

3.1. Le développement du numérique est indispensable

- *pour accompagner le développement des services.*
- *Pour attirer de nouveaux habitants*
- *Pour accompagner les entreprises*

3.2. La vigne, l'élevage mais pas que

Viticulture et agriculture constituent l'essentiel des terres productives mais il serait intéressant de développer des productions plus variées (maraîchage, fruits...)

Diversification agricole à encourager.

Créer une cuisine centrale pour alimenter différentes structures, une reconnaissance et une image à développer.

3.3. Tendre vers une autonomie énergétique du territoire

- *L'amorce d'un nouveau développement.*
- *La fin d'un cycle productiviste*
- *en produisant de l'énergie (photovoltaïque notamment)*
- *en valorisant les artisans et leur savoir faire*

3.4. Encourager l'artisanat et développer les circuits courts

Il faut aujourd'hui que l'offre existante soit valorisée.

3.5. Valoriser l'environnement et réduire la vulnérabilité aux risques

TVB continuités écologiques. Interactions eau/ tourisme/ biodiversité

Haies et murets à conserver, un savoir-faire à protéger.

AXE 4 POUR METTRE EN AVANT UN CADRE DE VIE DE GRANDE QUALITÉ - Images

4.1. Valoriser la richesse et la diversité des paysages

Les paysages du territoire sont influencés par différentes ambiances, entre le Charollais et le Chalonnais (élevage, vigne, viticulture). Introduire ce goût pour la qualité du cadre de vie qui nous entoure.

4.2. Respecter l'identité rurale

Un territoire où il fait bon vivre, la qualité du cadre de vie. Le terme de « développement » est remis en question.

Préserver le patrimoine (petit ou grand, vert, bocager ou bâti) pour mieux le valoriser. Il ne s'agit pas de le mettre sous cloche, il doit continuer à vivre. Respect du patrimoine bâti comme le site protégé de Buxy Image de marque à donner au territoire, pour attirer des touristes.

Cohérence architecturale et urbaine. Commerces et entrées de bourgs

Points marquants ne sont pas véritablement mis en relation dans une seule et même offre. Intégration, travail des couleurs et des matériaux (Pas de tuiles provençales) l'orientation des bâtiments est primordiale surtout avec la prise en compte du changement climatique. Les maisons contemporaines sont acceptées si elles respectent des conditions d'implantation

4.3. Permettre l'innovation

Sentiment que la ruralité implique une taille importante des parcelles privées, que les gens doivent bénéficier de plus d'espace qu'en ville. Acceptation de fronts bâtis denses sur rue à condition que de vastes espaces de jardins soient préservés à l'arrière. Les nouvelles contraintes d'éloignement entre les bâtiments agricoles/vignes et habitations vont tendre à concentrer les nouvelles habitations au sein des bourgs constitués

• La production de constructions neuves n'est pas un objectif, surtout sur la côte viticole. Objectif chiffré de consommation d'espace : Diminution de 10% de moins que la période précédente.

Emilie CAM insiste sur le fait que le territoire est très riche au niveau patrimoine, une qualité de base avec des maisons typiques, une église romane. L'architecture de l'ensemble des villages constitue la qualité de ce territoire. Il faut s'appuyer dessus pour l'identité de la ccSc.

Pour autant, il ne faut pas s'enfermer dans une patrimonialisation trop importante mais en profiter pour mettre en place des projets un peu plus innovants.

M. DUPLESSIS remercie Emilie CAM et demande s'il y a des remarques. C'est une retranscription de ce qui s'est dit sur les 5 secteurs. Cela va être consolidé par une rédaction plus large. Il est fier du travail fait par les élus de ce territoire.

Il propose d'applaudir Emilie CAM pour son travail et son accompagnement pendant 2 ans.

Aucune remarque n'est faite, le sommaire du PADD est donc validé.

M. DUPLESSIS revient sur le point 4.2: « *Respecter l'identité rurale* » auquel il tient énormément. A notre échelle, il n'y a pas un tissu urbain dense. On a 2 sites de caractère qui feront peut-être l'objet d'une étude. On est à peu près tous d'accord pour garder cette identité, chacun à sa façon. L'identité de la ccScC commence à être inscrite sur la Saône-et-Loire. Quand la DDT dit que la ccScC est une mini Saône-et-Loire à elle seule, c'est un message non anodin et c'est un travail que l'on fait sur notre territoire et qui commence à ressortir car on insiste bien sur le caractère particulier de notre communauté de communes.

On appliquera l'articulation de ce document sur cette identité rurale.

Emilie tient à remercier les élus car elle pense avoir réussi ce concours (4 sur toute la France) grâce à ce travail sur ce PLUI, qu'elle a pu aborder à son oral d'examen.

▪ VALIDATION DU RPQS 2016

M. D'HEILLY, vice-président chargé de l'Environnement prend la parole. Ce document a été envoyé par mail au préalable afin que les élus en prennent connaissance. Il s'agit d'un RPQS de transition qui ne prend pas encore en compte les 6 nouvelles communes car elles n'avaient pas encore rejoint la Communauté de Communes en 2016.

M. D'HEILLY rappelle que ce RPQS doit être présenté et validé aux conseils municipaux des communes de la ccScC. Il est réglementaire d'envoyer la délibération à la Communauté de Communes le plus tôt possible.

Il attire l'attention sur la page 6 sur la collecte des ordures ménagères résiduelles. Sur 9 897 habitants, on a collecté 1 791 tonnes soit 181 kg/habitant. Ce sont 871 tonnes qui ont été valorisées par Ecocea sous forme de gaz et de compost. Hausse importante par rapport à l'année dernière car on en était à 531 tonnes. On devrait arriver à plus de 50% de tonnes valorisées. On continue à baisser nos tonnages tous les ans, les gens ont les bons réflexes.

A la page 8 sur les chiffres de tri, cela reste constant par rapport aux années précédentes. On a collecté 923 tonnes, c'était 950 en 2015, soit 482 tonnes pour les emballages et journaux, et 441 tonnes pour le verre.

A la page 10, dans la comparaison avec la Saône-et-Loire et la France, en OMR, on est à 181 kg/habitant alors que le département est à 213 et la France est à 268. Nous sommes à plus de 80kg en-dessous de la moyenne nationale, ce qui est plutôt satisfaisant.

Pour le tri, on est tout à fait dans la moyenne. Et pour le verre, on est toujours au-dessus des moyennes. M. D'HEILLY cite M. BLONDEAU qui dit toujours (avec humour) que c'est grâce au poids de la bouteille de Bourgogne.

A la page 13, sur les chiffres de la valorisation, il est intéressant de voir qu'on a collecté cette année 4 729 tonnes et on en a orienté 1 208 tonnes en valorisation matière et 1 751 tonnes en valorisation biologique (incluant celles valorisées par Ecocea) et 1 770 tonnes en stockage.

Ce qui donne le camembert page 15.

M. D'HEILLY précise que sur la version mail reçu par les élus, il a été omis d'enlever au 2.4.3 « hors gravats » alors qu'ils sont bien compris dans ces chiffres. On est à 37% pour la valorisation stockage et biologie et à 26% en valorisation matière. On est très au delà de l'objectif du Grenelle de l'Environnement de 50% de valorisation. Cela ne veut pas dire qu'il faut s'arrêter là. Il reste plus d'1/3 qui n'est pas valorisé actuellement. M. D'HEILLY espère qu'on y arrivera, notamment grâce à l'extension des consignes de tri.

Au chapitre 3, sur les indicateurs financiers (ne comprenant pas le fonctionnement), il y a peut-être un décalage pour les chiffres sur la communication. Cela fait un total de dépenses d'1 million d'euros.

En recettes, on constate une forte hausse par rapport à l'année 2015. Le reste à charge est plus bas. Concernant la taxe d'ordures ménagères, on ne l'augmentera pas cette année. Elle permet de couvrir les frais.

Concernant le point 4.1, soutien au développement durable, ces données servent à savoir là où on est bon et là où on l'est moins. Nous sommes bien pourvus en ambassadeur de tri. Depuis 2 ans, le CMR nous impose 7% d'erreur de tri de base. Pour retrouver un équilibre économique, Eco-emballages voudrait qu'on l'enlève.

Concernant les accidents de travail, il n'y en a eu aucun.

Par contre, au niveau de l'émission de carbone, les déplacements jusqu'à Torcy et Chagny augmentent le niveau.

- Mme LANOISELET : Je suis satisfaite qu'il y ait moins de point noirs de collecte mais par contre, il faudrait que les rippers soient plus vigilants afin de ne pas reposer les grosses bennes au niveau des voies de circulation.
- M. D'HEILLY : Veolia le rappelle régulièrement.

M. D'HEILLY rappelle que les conseils municipaux doivent prendre une délibération signalant qu'ils ont bien pris connaissance de ce RPQS.

M. DUPLESSIS remercie M. D'HEILLY et le travail de Charline AMOROS, responsable du

service environnement et tout son personnel. Le travail de terrain porte ses fruits. Cela permet de maîtriser le coût. Le moindre relâchement pourrait faire augmenter la hausse du tonnage.

Lecture de la délibération :

Vu le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets ménagers 2016, formulé par M. Pierre D'HEILLY ;

- **Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise décide à l'unanimité d'approuver le RPQS 2016.**

- **SIGNATURE CONVENTION AVEC SUEZ POUR REPRISE CAPSULES NESPRESSO**

Lecture de la délibération :

Suite au changement de prestataire de collecte par la société Nespresso en date du 31 mai 2017, la convention avec Collectors a été résiliée à cette même date ;

La société Nespresso demande à la c.c.S.c.c. de conventionner avec la société SUEZ RV FRANCE, nouveau prestataire de collecte, pour les prestations d'enlèvement en déchèteries de Genouilly et Granges des capsules Nespresso aluminium usagées des gammes B2C, B2B, et Vertuo ainsi que des capsules usagées spécial T de Nestlé.

- **Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise décide à l'unanimité :**

-D'autoriser le Président et le Vice-Président à signer la convention avec la société Suez pour la reprise des capsules Nespresso.

- **DESIGNATION DE 3 DELEGUES AU SMET**

Lecture de la délibération :

Conformément à la délibération du SMET 71 en date du 28 mars 2017 relative à la modification des statuts et par voie de conséquence la modification du nombre de délégués représentant les collectivités adhérentes ;

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel il convient de procéder au vote à scrutin secret, à la majorité absolue, sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, afin de désigner les délégués aux organismes extérieurs ;

Etant entendu que la Communauté de Communes Sud Côte chalonnaise doit désigner 3 délégués représentants au sein du SMET 71.

- **Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise décide à l'unanimité de désigner les 3 représentants du SMET suivants :**
 - **M. D'HEILLY Pierre**
 - **M. BLONDEAU Maurice**
 - **M. FLORET Pascal**

Le nouveau mandat prendra effet à la date de la présente délibération.

- **DELIBERATION DES TARIFS REOM**

Lecture de la délibération :

Compte-tenu de l'extension du périmètre de la c.c.S.c.c. au 1^{er} janvier 2017 actant l'entrée de 4 communes initialement en Redevance d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (REOM), à savoir : Collonge-en-Charollais, Le Puley, Vaux-en-Pré et Genouilly.

Il est proposé au conseil communautaire de ne pas changer les tarifs votés par la précédente communauté de communes « Entre la Grosne et le Mont-Saint-Vincent », à savoir :

INTITULE	MONTANT TTC à Payer
<i>RESIDENCE PRINCIPALE 1 Personne</i>	<i>95 €</i>
<i>RESIDENCE PRINCIPALE 2 Personnes et +</i>	<i>190 €</i>
<i>RESIDENCE SECONDAIRE 1 Personne</i>	<i>90 €</i>
<i>RESIDENCE SECONDAIRE 2 Personnes et +</i>	<i>180 €</i>
<i>Activité commerciale, artisanale et agricole</i>	<i>60 €</i>

- **Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise décide à l'unanimité d'autoriser le Président et le Vice-Président à appliquer ces tarifs pour la Redevance d'Enlèvement d'Ordures Ménagères 2017 des 4 communes pré-citées.**

- **DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL POUR PAYER LE PERSONNEL DES OT**

M. DUPLESSIS explique que l'opération est neutre. On avait dit qu'on reprendrait le personnel en juillet mais ce sera décalé en septembre. On doit donc reverser la différence aux 2 associations. Dans ce transfert, on inclut le salaire des saisonniers.

Lecture de la délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et D. 2342-2 relatif aux dépenses et aux recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

*Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2017 adopté le 12 avril 2017,
Considérant que la reprise du personnel de l'Office de Tourisme Sud Côte Chalonnaise est reportée au 1^{er} septembre au lieu du 1^{er} juillet 2017 et que les subventions attribuées en avril ne sont pas suffisantes pour couvrir les charges du personnel, il est nécessaire de prendre une décision modificative.*

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D - 64 - 64111 - Rémunérations principales	34 815.00 €	0.00 €	0.00 €	0,00 €
D - 65 - 6574 - Subvention de fonctionnement aux associations (Office de Tourisme de Buxy)	0.00 €	15 865.00 €	0.00 €	0.00 €
D - 65 - 6574 - Subvention de fonctionnement aux associations (Office de Tourisme de Saint-Gengoux-le-National)	0.00 €	18 950.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	34 815.00 €	34 815.00 €	0.00 €	0.00 €

➤ ***Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise décide à l'unanimité d'approuver cette décision modificative n°1 au Budget Principal 2017.***

- **DELIBERATION POUR REMPLACER M. CHAUSSARD A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Lecture de la délibération :

Compte-tenu de la démission de M. Michel CHAUSSARD, du conseil municipal de Jully-lès-Buxy ;

Compte-tenu qu'il faisait partie de la commission d'appel d'offres à la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise ;

- **Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise décide à l'unanimité de le remplacer en la personne de René DELORME**

COMPTE-RENDUS DES VICE-PRESIDENTS

M. Michel LANGLOIS

- **Constitution d'une équipe de chantier** : M. LANGLOIS souhaite constituer une équipe de chantier de manière régulière pour suivre les travaux. M. MORAIN et M. JANDOT se proposent. En cas d'absence, les compte-rendus leur seront envoyés.
- **Rugby** : M. LANGLOIS explique qu'il y a désormais une entente du rugby entre Buxy et Cluny pour les jeunes de moins de 19 ans. Saint-Gengoux, qui se situe au milieu, a proposé son terrain pour mutualiser les transports mais il n'y a pas d'éclairage. Le devis est de 30 000 €. Il faudra donc faire un marché. Il reviendra vers les délégués avec des prix plus précis.
- M. VERJUX : est-ce que c'est prévu dans le budget ?
- M. LANGLOIS : Oui
- M. GROUSSON : est-ce que ce sera un équipement communautaire ?
- M. DUPLESSIS : l'éclairage sera un équipement communautaire.
- M. DELORME : il y a eu une volonté de regrouper les associations. L'équipe sera plus solide.
- **Marché Office de Tourisme Buxy** : ouverture des plis la semaine prochaine
- **Marché de la Varandaine** : validation du choix des offres. On constate une réelle reprise du BTP avec de bons tarifs. Le projet se chiffre à 1.3 million. Les critères étaient à 50% de la qualité et 50% du prix. Le cabinet d'analyse a bien creusé pour expliquer les prix considérés comme bas.
- Lot terrassement : Fonteray
- Lot démolition : Blanchard
- Lot charpente : Nugues
- Lot menuiserie extérieure : menuiserie Fautrelle
- Lot métallerie : Grillot
- Lot menuiserie intérieure : Guillet
- Lot plâtrerie peinture : SAMAG
- Lot plafonds suspendus : ISOPLAC
- Lot carrelages : Brulard
- Lot revêtement sol sportif : Serault

- Lot plomberie : Moreau
- Lot électricité : Comalec
- Lot équipements sportifs : Nouansport

Concernant le début des travaux, il est difficile de donner un planning. La semaine prochaine on rencontre le maçon qui commence les travaux dans la fosse pour début septembre.

- **Réunion avec architecte des travaux des locaux de la ccScc** : toutes les entreprises étaient représentées. On est parti sur du long terme. Le diagnostic thermique est remis en cause. Malheureusement, il faisait frais ce jour là. Ils n'ont donc pas pu constater les chaleurs excessives.

M. Pierre D'HEILLY

- **Etude déchèterie** : Le rendu de l'étude TECTA a pris du retard et va être décalé en septembre. Il y aura une pré-présentation le 18 juillet.
- **Dossier Eco-Folio** : on aura la réponse à la demande de dossiers sur l'appel à projet pour valoriser le système de tri en septembre.
- **Newsletter Environnement** : M. D'HEILLY invite tout le monde à s'inscrire. La matière vient des élus aussi. Il faut valoriser le vécu.

M. Michel DUCHAMP

- **Photovoltaïque** : le cabinet d'étude lyonnais Espul est missionné pour le projet de Sassangy. M. DUCHAMP rappelle que le problème est le raccordement. Il y a pourtant toute sorte de moyens de raccorder un site photovoltaïque. Il ne comprend pas pourquoi Enedis se fait prier.... Il faut trouver un partenaire qui fasse une proposition. La semaine prochaine, il y a un rendez-vous de prévu mais la situation est bancal et complexe car l'opérateur a fait une nouvelle proposition. Il propose d'exploiter plus de 6 mégawatt mais pour n'en exploiter au final que 3.9. M. DUCHAMP espère qu'avant la fin du mandat on aura avancé.

Le but du PADD est de construire notre propre autonomie énergétique. En octobre, on aura des réunions avec Copawatt pour engager les habitants à installer du photovoltaïque de toiture. Il a été constaté des pratiques frauduleuses dans le département qui proposent des produits qui ne marchent pas.

- **Habiter Mieux** : il y a beaucoup de maisons anciennes sur notre territoire. Cette aide est pilotée par l'ANAH. Les budgets ne sont pas dépensés. Il y a peu de demande et une nécessité de mobiliser.
- **Présentation du TEPos** : Avec Michèle JORGE, chargée de TEPos, ils ont rencontré les 6 nouvelles communes pour présenter le TEPos. Genouilly a un projet photovoltaïque sur la salle polyvalente. Collonge-en-Charolais a un projet sur la rénovation énergétique.

M. Jean-Pierre BILLON

- **GEMAPI** : le dossier s'étoffe. Aujourd'hui, 1 million d'euros ne suffit pas. Cependant, ce que l'on peut se dire, c'est que sur les risques d'érosion, les inondations, la compétence GEMAPI ne permettra pas de remettre en état ces travaux.
- **Rivières** : Cela avance avec les bassins versants de la Grosne, la Corne et la Thalie. Pour Villeneuve et St-Martin d'Auxy, on laisse courir vers le bassin Bretagne.
- **Montée en débit** : On va répondre aux habitants de Fley. M. TEYSSIER d'Orange a appelé le président.
- M. GORGE : une copie du courrier a été envoyée à la direction régionale d'Orange.
- M. DUPLESSIS : Orange a peu de moyens.
- M. LANGLOIS : la montée en haut débit n'est valable que si Orange investit dans le réseau filaire car il n'y a pas suffisamment de lignes. Il y a par exemple 120 lignes pour 140 maisons dans sa commune.
- M. BILLON : Bernard TEYSSIER, référent régional d'Orange est réactif. Il n'a pas toutes les solutions mais je suis satisfait de ses actions.
- M. PASCUAL : On peut le contacter directement ?
- M. LANGLOIS : Oui ; mais il faut agir collectivement.
- M. BILLON : c'est un élément important à prévoir dans le PLUi
- M. J-J GRESSARD : les 3 lignes vers les Baudots, Villeneuve ne sont pas utilisées
- M. DUPLESSIS : il y a 5 ans, des fenêtres ont été faites mais il n'y a pas d'abonnements.

M. DUPLESSIS poursuit en informant que dans le fléchage des prochaines dotations, les priorités seront données aux métropoles. Il est inquiet car le territoire rural représente 85% du territoire français.

M. BILLON reprend la parole.

- **Sur l'eau et l'assainissement, l'appel à projet pour l'Agence de l'Eau** ne serait pas éligible car la priorité est donnée aux métropoles. Il essaye de trouver un argumentaire pour cette année. A partir de 2018, il n'ya aura plus d'aide sur les schémas d'assainissement.

M. René DELORME

- **Développement économique** : Le 03 juillet, ils ont rencontré le président de la chambre des Métiers, M. BOYER, Mme BRIEST et Mme LOISY. Le but était de faire le point sur le développement économique de notre territoire. On se dirige vers les artisans du BTP. Le 1^{er} pôle serait un soutien, service dans les collectivités. On a aussi 4 caves. Il y a donc aussi du développement économique dans ce secteur.

Le 09 septembre à St-Gengoux, sera organisée une visite de 2 entreprises et une réunion pour les artisans du BTP (une 60^{aine}). Sera abordé les thématiques comme la transmission des entreprises, la dématérialisation, le développement de création d'emplois avec apprentissage.

Un appel aux maires sera fait pour recenser les travaux en prévision et faire en sorte qu'ils aient des marchés. 1 fois/trimestre sera organisé une réunion avec d'autres artisans dans des lieux différents.

Sera organisé également une réunion plus restreinte avec mini-formation sur par exemple les appels d'offres, la transmission d'entreprise à mettre en place en amont.

Tous les maires seront invités à cette réunion pour prise de contact.

- M. NICOLAS : Il faut prendre l'avis de juriste dans ce domaine
- M. GORGE : Sur le secteur de Buxy, il y a un délégué du CRA qui est une association qui accompagne les entreprises en reprise. Il faudrait peut-être le contacter.
- M. JANDOT : il n'y a pas que le viticole comme développement économique, il y a aussi l'élevage.
- M. DUPLESSIS : Tout à fait.

Mme Joëlle PACAUD

-**EMA** : La commission a travaillé sur le taux d'encadrement des EMA telle que la réglementation le demande. Il faut renforcer le personnel pour rendre les EMA autonomes sans demander à la direction ou infirmière. Il n'y aurait pas de hausse de budget, le personnel est déjà là. Il s'agit de privilégier les postes d'auxiliaire de puériculture.

- **Médecin référent** : le Dr Simonet s'est arrêté fin 2016. Il est proposé le Dr TABAKIAN.

- **Effectif EMA** : en septembre 2017, l'EMA de Buxy sera complet, presque surbooké. Ce sont des contrats mensuels mais pas réguliers. Il n'est pas simple de faire le planning. Pour les EMA de Granges et St-Gengoux, il reste quelques places en septembre avec des places en occasionnel.

- **Formation sur la bien-traitance su 4 jours** : ce sera à destination des personnels des EMA. Le samedi 25 novembre, sera organisé une conférence pour les personnels qui travaillent avec les enfants (Personnel EMA, ATSEM, assistants maternels). Il faudra voir pour organiser une formation spécifique peut-être à Buxy.

- **Sports** : Pour les Raveaux, le planning est bouclé pour 2017-2018. Cela a été « sportif » de caser tout le monde. Mme PACAUD remercie Mme LANOISELET, l'Institut Eugène Journet et M. DELORME pour prêter des salles pendant les travaux du gymnase de la Varandaine. Le gymnase des Raveaux sera priorisé pour le collège. Il faudra attendre la rentrée pour voir les créneaux restants pour les associations.

- **Audit de territoire** : il se poursuit.

- **Ecoles** : le retour de la semaine à 4 jours a été validé pour l'ensemble des communes du territoire sauf pour Messey qui a fait le choix de rester à 4.5 jours. On lui a demandé s'il y aurait une prise en charge en ALSH sur le territoire le mercredi matin. Aujourd'hui, c'est 1 000 enfants. Il est difficile d'organiser un accueil en 1.5 mois. Cela demande de travailler

- en profondeur. Elle a été sollicitée par le SIVOS de St-Gengoux dont l'ALSH propose déjà un accueil le mercredi après-midi. Il est envisageable d'ouvrir à St-Gengoux le matin. Il y a un réel besoin des familles à cerner. Sur 2017-2018, il faut réfléchir pour proposer un accueil le mercredi.
- Mme PLANCHE : les familles demandent à aller à l'ALSH de St-Gengoux. Un courrier a été envoyé aux parents de Buxy pour évaluer leurs besoins. Sur toutes les communes qui passent à 4 jours, toutes proposent quelque chose. On n'aura pas 1 000 enfants à garder mais pour certains parents qui n'ont pas de familles sur place, cela reste compliqué. On nous dit qu'on n'est plus périscolaire les mercredis.
 - M. PARISE : Il faut être cohérent. Il ne fallait pas que les parents demandent à passer à 4 jours.
 - M. DUPLESSIS : sur le territoire, on mène un audit. Le service sera maintenu à St-Gengoux avec le maintien des agents. On s'est donné 18 mois pour tout inventorier. L'audit sera fini en novembre. Il faut se laisser le temps de la réflexion. Si $\frac{1}{4}$ des enfants fréquentent l'ALSH, cela coûte 120 000€. On le prend où ? Il faudrait embaucher 2 ou 3 personnes au secrétariat. On abandonne les NAP car cela coûte trop cher aux communes et la ccScC doit reprendre le relais. 5 semaines pour mettre quelque chose, c'est trop court.
 - M. DUPARAY : en juin, une commission a été organisée pour que chaque commune décide de ce qu'elle veut. Il fallait décider de faire un pot commun pour financer l'ALSH.
 - Mme PLANCHE : je suis favorable au passage à 4 jours et qu'il y ait de l'ALSH pour s'occuper de nos enfants.
 - M. DUPARAY : à Messey, la décision a été collégiale avec l'école et les élus.
 - Mme PLANCHE : est-ce qu'on pourrait retourner aux communes extérieures le questionnaire que nous avons envoyé aux parents ?
 - M. DUPLESSIS : la ccScC n'a pas les moyens humains pour organiser l'ALSH pour 36 communes. Elle peut conventionner avec une commune et faire une délégation.
 - Mme PLANCHE : Que pour les enfants de sa commune ?
 - M. DUPLESSIS : cela peut être un regroupement scolaire.
 - M. LANGLOIS : il fallait proposer aux enseignants de passer à 4 jours en spécifiant qu'on ne pourrait pas les accueillir.
 - M. GROUSSON : le centre de loisirs est trop loin pour nous. Est-il possible que la ccScC conventionne avec Saint-Désert ?
 - M. DUPLESSIS : Oui
 - M. DUPARAY : qui paye ?
 - M. ROBIN : Les parents ?
 - M. GROUSSON : il faut se servir des services organisés en dehors de la ccScC si besoin
 - M. PARISE : cela a un coût. Il faut le même pour tout le monde.
 - Mme PLANCHE : il y a quelque chose à St-Gengoux et rien à Buxy.
 - M. DUPLESSIS : c'est parce que le service existait déjà à St-Gengoux. On a 18 mois pour réfléchir. L'arrêt des NAP est précipité et il n'y a pas de solution qui contente tout le monde.
 - M. JANDOT : la mise en place était précipitée.

- Mme PLANCHE : il y a un ALSH à St-Gengoux avec le transport compris mais le nombre de places est limité. Est-ce que ce sera ouvert aux communes de la ccScc et les communes qui font partie du SIVOS ?

La 1^{ère} inscription est pour les enfants du territoire, puis on ouvre aux enfants des autres territoires. Il est interdit de refuser un enfant tant qu'il y a de la place, mais le transport n'est pas obligatoire.

Est-ce que nos enfants sont prioritaires ?

-Mme PACAUD : il y a eu 2 temps d'inscription. Ce sera la même chose pour les mercredis. Ceux qui le fréquentent à ce jour sont surtout ceux de St-Gengoux.

- M. BERTRAND : Comme on était issue de l'ex communauté de communes, est-ce que les enfants du SIVOS de Genouilly pourront y aller ?

- M. DELORME : Il faut tenir compte des territoires scolaires sinon c'est la mort de nos écoles. Cela peut être lourd de conséquence. Pour le développement du territoire.

- M. DUPLESSIS : on ne peut pas refuser un enfant s'il y a de la place dans la limite de nos capacités.

- M. PARISE : à partir du moment où les autres EPCI limitrophes ne prennent pas nos enfants, cela ne va pas.

- M. DELORME : il n'y a toujours pas de liquidateur d'après le sous-préfet.

- M. MORAIN : M. BERTRAND n'a pas eu de réponse.

- M. DUPLESSIS répond à M. BERTRAND : Oui dans la limite des possibilités d'accueil. Je n'ai pas de baguette magique pour agrandir les locaux. A la mise en place des NAP, on avait été vite.

- M. ROBIN : Il y a eu un sondage auprès des parents sur notre commune de Montagny. Il y a 10% des parents pour qui c'est vital d'avoir une prise en charge.

- M. PARISE : quand il y aura une structure existante, cela risque d'augmenter.

- M. DUPLESSIS : si on offre un service le mercredi matin, il faut aussi prévoir la cantine et l'accueil l'après-midi. Cela demande de l'organisation sur la ccScc. Il faut savoir si l'on prévoit du transport que le matin ou rajouter le midi + le soir.

- M. JANDOT : ce n'est pas comme ça qu'un enfant va se reposer.

- M. GROUSSON : ce n'est pas forcément avec des moyens mais une bonne organisation suffirait ;

- Mme PACAUD : il faut compter un animateur pour 10 enfants. Le coût est inéluctable.

- M. DUPLESSIS : entre 75 000 et 80 000€.

- Mme PACAUD : il faut penser à résoudre les problématiques de transport. Pour nous, les mini-bus ne sont pas suffisants. Un bus coûte 150 à 180€.

- M. DUPLESSIS : il faut penser au temps de transports.

- Mme PACAUD : Il faut réfléchir à d'autres accueils pour ces enfants comme des baby-sitters jeunes ou retraités.
- Mme PLANCHE : Il faudrait répertorier les assistants maternels qui cherchent des enfants à garder.
- Mme PACAUD : il y a un gros travail de recensement et il faut aller chercher des financements à la CAF.
- Mme PLANCHE : Si des familles recherchent, il faut les rapprocher rapidement avec un assistant maternel.
- Mme PACAUD : il est très difficile de joindre un cadre technique de la CAF en ce moment.

Le président reprend la parole. Avant de conclure, il salue la qualité du travail rendu par l'ALSH de St-Gengoux. Il faudrait le transposer sur tout le territoire en 2018.

Concernant le personnel de la ccScc, Chantal PACAUD n'est actuellement pas remplacée mais elle le sera peut-être d'ici le 1^{er} octobre. Pauline BURA est en arrêt. Elle sera remplacée sur le mois de juillet à 20h par Anne LONGINOTTO. M. DUPLESSIS demande aux élus d'être compréhensifs car il n'y aura peut-être pas toujours la même réactivité. Le standard téléphonique sera coupé parfois.

• QUESTIONS DIVERSES.

- M. BERTRAND : Qu'en est-il de la délibération à prendre sur le FPIC ?

M. DUPLESSIS répond que c'est un accord de principe. Comme on ne change pas les chiffres de l'Etat, la ccScc n'est pas obligé de délibérer et les communes non plus.

M. DUPLESSIS informe que le 20/09, le Syndicat Mixte réunit tous les maires du Syndicat mixte du Chalonnais. Le président propose de décaler le conseil au mardi 19/09 à la même heure.

Le président interpelle M. PASCUAL sur l'emplacement d'une aire de camping-car sur la commune de Granges sur le site du restaurant « le Wagon ».

Pour celle de Buxy, on profiterait de travaux réalisés par un tiers. Elle pourrait être réalisée fin 2018.

M. PASCUAL prend la parole. Les propriétaires de l'ancien restaurant « le Wagon » sont venus pour une demande d'urbanisme. Le problème pour eux est la restauration en hiver qui fait chuter leur bilan. Ils ont donc eu l'idée de proposer une restauration rapide de qualité, et également un projet d'aire de camping-car à côté. Une haie sépare seulement de la Voie Verte. Il y a déjà une partie de plateforme en dur. Il faudrait voir avec la commission tourisme pour aller voir sur place.

- M. PARISE : est-ce que l'emplacement est proche des commerces ?

- M. DUPLESSIS : pour le site de Buxy oui c'est le cas.

M. DUPLESSIS remercie M. PASCUAL.

Il informe qu'à Moroges il y a une nouvelle gouvernance.

M. D'HEILLY présente Mme Marie-Hélène POROT, nouvellement élu maire de Moroges.

M. DUPLESSIS demande à ce que soit formalisé tous les participants des commissions et en informer la ccSc.

Mme LANOISELET demande à intervenir : Il y a un nouvel arrêté de la préfecture sorti en juin pour la reconnaissance des catastrophes naturelles. Les victimes pourront être indemnisées.

M. DUPLESSIS reprend la parole pour dire que le GAL du chalonais a voté la subvention pour l'agrandissement de l'office de Tourisme de Buxy. Le projet a été accepté malgré certaines restrictions.

- M. JANDOT : il a été retoqué une 1^{ère} fois. Il est passé de justesse car les plans n'étaient pas très valorisants.

- M. DUCHAMP : Le Gal c'est quoi ?

- M. DUPLESSIS : c'est le Groupe d'Actions Locales. Les communes peuvent déposer des dossiers mais ce ne sont pas des subventions très importantes.

Concernant le PLUi, M. DUPLESSIS informe que les chefs de secteur seront réunis en septembre.

Il laisse la parole à M. DUPARAY qui invite l'assemblée au pot de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Conseil Communautaire du 12 juillet 2017

COMMUNE	DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT	SIGNATURE
BISSEY-SOUS-CRUCHAUD	M. Alain PARISE		
BISSY-SUR-FLEY	M. Jean-Jacques DURAND		
BURNAND	M. Christian GALLAND		
BUXY	Mme Dominique LANOISELET		
BUXY	M. Daniel DUPLESSIS		
BUXY	M. Pascal FLORET		
BUXY	Mme Isabelle THOMAS		
BUXY	Mme Bernadette PLANCHE		
BUXY	Mme Marie- Rose DESBRIERE		
BUXY	M. Bernard BREDEL		
CERSOT	M. Didier VERJUX		
CHENÔVES	M. Jean GRESSARD		
CULLES-LES-ROCHES	M. Michel DUCHAMP		
FLEY	M. Jean-Noël GORGE		
GENOUILLY	M. Roger BERTRAND		
GERMAGNY	M. Alain JANDOT		
GRANGES	M. Antonio PASCUAL		

GRANGES	Mme Virginie GAREL		
LE PULEY	Mme Marie-France VIROT		
MARCILLY-LES-BUXY	M. Jean-Pierre BILLON		
MESSEY-SUR-GROSNE	Mme Joëlle PACAUD		
MESSEY-SUR-GROSNE	M. Jean-Pierre PERRUSSON		
MESSEY-SUR-GROSNE	M. Alexandre DUPARAY		
MONTAGNY-LÈS-BUXY	M. Pierre ROBIN		
MOROGES	M. Pierre D'HEILLY		
ROSEY	M. Christian MENAGER		
SAINT-BOIL		Mme Christine LABRY	
SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL	M. René DELORME		
SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL	M. Alain ECKEL		
ST-GERMAIN-LES-BUXY	M. Michel LANGLOIS		
SAINTE-HELENE	M. Hubert GROUSSON		
SAINTE-HELENE	M. Claude-Bernard GAGNIARRE		
SAINT-MARTIN D'AUXY	M. James GESTE		
ST-MARTIN-DU-TARTRE		M. Bernard VERNANCHET	
SAINT-MAURICE-DES-CHAMPS	M. Roger PLANTIN		
SAINT-VALLERIN		M. Dominique ROGER	
SANTILLY	M. Maurice BLONDEAU		

SAULES		Mme Martine BLANDENET	
SAVIANGES	M. Denis MORAIN		
SERCY	M. Daniel NICOLAS		
VAUX-EN-PRE		M. Jean-Pierre FENOGLIO	
VILLENEUVE-EN-MONTAGNE		M. Jean-Jacques GRESSARD	